

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire  
M. Robert Chabot, conseiller  
M. Claude Baillargeon, conseiller  
M. Christian Beaudry, conseiller  
M. Michel Brien, conseiller  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine.**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

**5 ADMINISTRATION :**

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 27 mars 2014;

5.2 Lancement des programmes de l'incitatif d'établissement sur notre territoire;

5.3 Invitation spéciale de la Caisse Populaire Desjardins Morilac et de la municipalité de Racine;

**6 CORRESPONDANCE :**

6.1 Liste des correspondances;

**7 RÈGLEMENT :**

7.1 Adoption du Règlement 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation;

7.2 Adoption du Règlement 242-03-2014 instituant un programme de remboursement de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles;

7.3 Adoption du Règlement 243-03-2014 modifiant le règlement 216-11-2012 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine;

**8 RÉOLUTIONS :**

8.1 Appels d'offres – rechargement et déneigement 2014;

8.2 Autorisation de dépenses – subvention aux organismes :

8.2.1 Association des propriétaires du lac Miller;

8.2.2 Association de protection du lac Brompton;

8.2.3 Comité d'embellissement de Racine;

8.2.4 Loisirs de Racine;

8.2.5 La Farandole de Racine;

8.2.6 Coop de solidarité agroalimentaire de Racine;

8.2.7 RacinOscope;

8.2.8 FADOQ – Racine;

- 8.2.9 SAE Racine;
- 8.2.10 Les Racinelles;
- 8.3 Octroi – abat-poussière;
- 8.4 Demande de rétrocession de terrains dans la rue du Haut-Bois;
- 8.5 Hydro-Québec – demande d’autorisation de travaux pour l’installation d’équipement d’infrastructures avancées;
- 8.6 Formation Maîtrisez vos dossiers municipaux;
- 8.7 Formation Gestion financière municipale;
- 8.8 Val en forme – Charte des saines habitudes de vie;
- 8.9 Ministère des Transports du Québec — Demande d’installation d’une pancarte au Lac Brompton;
- 8.10 Demande d’appui – Projet Foul’ Art — Atelier de théâtre;
- 8.11 Borne sèche secteur RAC-1 – Régie des incendies ou schéma de couverture de risque;
- 8.12 Cahier habitation et rénovation printemps 2014 – Pensée de Bagot;
- 8.13 Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2014;
- 8.14 Adoption du rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale de protection contre l’incendie de Valcourt;
- 8.15 Mise à jour du site web;
- 8.16 Autorisation signature – renouvellement de l’entente à l’alimentation en eau potable;
- 8.17 Intention d’acquisition lot J.-A. Bombardier – MDDEFP;
- 8.18 Nominations au Comité consultatif d’urbanisme;
- 8.19 Demande d’inclusion à la CPTAQ relativement au lot 2 676 344 et partie de lots 2 676 175, 2 675 635 et 2 675 638;
- 8.20 Demande d’exclusion à la CPTAQ relativement aux lots 4 184 675 et 3 811 428 et partie de lots 5 242 682, 3 811 430 et 4 184 674;
- 8.21 Prolongation du délai pour l’enlèvement des abris d’auto;

## **9 QUESTIONS DIVERSES :**

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

## **11 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :**

2014-04-068

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR :**

CONSIDÉRANT la lecture de l’ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le projet d’ordre du jour soit accepté tel que lu.

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2014-04-069

### **3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014**

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 10 mars 2014.

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 10 mars 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 05.

Le sujet de 8.20 a été discuté.

#### **5. ADMINISTRATION :**

2014-04-070

##### **5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 27 mars 2014**

Il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer au montant de deux cent dix-sept mille six cent quarante-quatre dollars et dix cents (217 644,10 \$) préparée par la Directrice générale adjointe, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 28 mars 2014, soit adoptée.

##### **5.2. Lancement des programmes de l'incitatif d'établissement sur notre territoire;**

M. le conseiller Claude Baillargeon explique qu'il y aura point de presse le 11 avril 2014 à 10 h pour le lancement des programmes des incitatifs d'établissement sur notre territoire.

##### **5.3. Invitation spéciale de la Caisse Populaire Desjardins Morilac et de la municipalité de Racine;**

M. le maire François Boissonneault invite la population à se rendre au centre communautaire le 14 avril 2014 à 19 h où il sera expliqué les démarches entreprises par la Caisse et la municipalité pour acquérir et déménager le bureau municipal dans le bâtiment de la caisse.

#### **6. CORRESPONDANCE :**

##### **6.1. Liste des correspondances**

La liste des correspondances reçues au mois de mars est remise aux membres du conseil.

#### **7. RÈGLEMENT :**

2014-04-071

##### **7.1. Adoption du Règlement 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation.

2014-04-072

**7.2. Adoption du Règlement 242-03-2014 instituant un programme de remboursement de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 242-03-2014 instituant un programme de remboursement de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles.

2014-04-073

**7.3. Adoption du Règlement 243-03-2014 modifiant le règlement 216-11-2012 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement no 216-11-2012;

À ces causes, il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 243-03-2014 remplaçant le règlement 216-11-2012 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine.

**8. RÉOLUTIONS :**

2014-04-074

**8.1. Appels d'offres – rechargement et déneigement 2014;**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des appels d'offres sur invitation pour le rechargement et le déneigement 2014-2015;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité procède par invitation pour les appels d'offres pour le rechargement et le déneigement pour 2014-2015.

2014-04-075

**8.2. Autorisation de dépenses – subvention aux organismes :**

**8.2.1. Association des propriétaires du lac Miller;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de

verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du lac Miller a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de deux mille dollars (2 000 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de deux mille dollars (2 000 \$) comme subvention à l'Association des propriétaires du lac Miller, comme prévu au budget.

Le conseiller M. Réjean Boutin, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

2014-04-076

#### **8.2.2. Association de protection du lac Brompton;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la protection du Lac Brompton a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de trois mille dollars (3 000 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de trois mille dollars (3 000 \$) comme subvention à l'Association pour la protection du Lac Brompton, comme prévu au budget.

2014-04-077

#### **8.2.3. Comité d'embellissement de Racine;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour le Comité d'embellissement de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) comme subvention au Comité d'embellissement de Racine, comme prévu au budget.

2014-04-078

#### **8.2.4. Loisirs de Racine;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Racine ont déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de quinze mille dollars (15 000 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) comme subvention aux Loisirs de Racine, comme prévu au budget.

2014-04-079

#### **8.2.5. La Farandole de Racine;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la Farandole de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de cinq cents dollars (500 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de cinq cents dollars (500 \$) comme subvention à la Farandole de Racine, comme prévu au budget.

2014-04-080

#### **8.2.6. Coop de solidarité agroalimentaire de Racine;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité agroalimentaire de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) comme subvention à la Coop de solidarité agroalimentaire de Racine, comme prévu au budget.

Le conseiller M. Christian Beaudry, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

2014-04-081

#### **8.2.7. RacinOscope;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE le Journal municipal et communautaire le RacinOscope a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de sept mille cinq cents dollars

(7 500 \$) comme subvention au Journal municipal et communautaire le RacinOscope, comme prévu au budget.

2014-04-082

#### **8.2.8.FADOQ – Racine;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ — Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de cinq cents dollars (500 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de cinq cents dollars (500 \$) comme subvention à la FADOQ – Racine, comme prévu au budget.

2014-04-083

#### **8.2.9.SAE Racine;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'Animation Estivale (SAE) de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de cinq mille dollars (5 000 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) comme subvention au Service d'Animation Estivale (SAE) de Racine, comme prévu au budget.

2014-04-084

#### **8.2.10. Les Racinelles;**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE les Racinelles ont déposé leurs états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de deux mille dollars (2 000 \$) pour 2014.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine verse un montant de deux mille dollars (2 000 \$) comme subvention aux Racinelles, comme prévu au budget.

2014-04-085

#### **8.3. Octroi – abat-poussière;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé des soumissions, par invitation, concernant le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Multiroutes inc.	0,238 \$/litre 77 000 litres — chlorure de calcium 35 %
Calclo	0,22 \$/litre 77 000 litres — MgCl <sub>2</sub> solution 30 %
Calclo	0,265 \$/litre 77 000 litres — chlorure de calcium 35 %

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière à Calclo au prix de 0,22 \$ le litre de MgCl<sub>2</sub> solution 30 % pour 77 000 litres, et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser avec l'entrepreneur la quantité et la période d'épandage;

2014-04-086

#### **8.4. Demande de rétrocession de terrains dans la rue du Haut-Bois;**

CONSIDÉRANT la demande de rétrocession de terrains de M. André Desmarais de Desmarais Inc. en date du 5 février 2014;

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil maintien la résolution 2009-12-342.

2014-04-087

#### **8.5. Hydro-Québec – demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'équipement d'infrastructures avancées;**

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, de refuser la demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'équipement d'infrastructures avancées d'Hydro-Québec et de demander le vote.

Le vote est demandé et le maire ne participe pas au résultat du vote

5 POUR  
1 CONTRE

La proposition est acceptée, le conseil a résolu à la majorité des conseillers présents de refuser la demande d'autorisation de travaux.

2014-04-088

#### **8.6. Formation Maîtrisez vos dossiers municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » est offerte par la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette formation vise à donner aux élus une meilleure connaissance des différents champs de compétence d'une municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise M. le conseiller Adrien Steudler à participer à cette formation qui aura lieu à Orford, au coût maximal de DEUX CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (265 \$) plus taxes pour l'inscription.

Que la municipalité de Racine assumera les frais de déplacement au taux habituel, si nécessaire.

2014-04-089

#### **8.7. Formation Gestion financière municipale**

CONSIDÉRANT QUE la formation « Gestion financière municipale » est offerte par la Fédération québécoise des municipalités;



CONSIDÉRANT QUE cette formation vise à permettre aux élus et aux gestionnaires municipaux de comprendre leurs rôles, leurs obligations et leurs pouvoirs en matière de gestion financière de leur municipalité, en plus de se familiariser avec des pratiques performantes dans la réalisation de leur planification financière;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise Messieurs les conseillers Adrien Steudler et Claude Baillargeon à participer à cette formation qui aura lieu à Orford, au coût maximal de CINQ CENT TRENTE DOLLARS (530 \$) plus taxes pour les inscriptions.

Que la municipalité de Racine assumera les frais de déplacement au taux habituel, si nécessaire.

2014-04-090

### **8.8. Val en forme – Charte des saines habitudes de vie;**

CONSIDÉRANT QUE le Val en forme est constitué de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipal, communautaire et associatif) engagés autour des saines habitudes de vie des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE Val en forme entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place des milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et les citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif;

CONSIDÉRANT QUE nous devons respecter les jeunes et leurs différences et leurs aspirations;

CONSIDÉRANT QUE nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous;

CONSIDÉRANT QUE les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec le Val en forme, pour les saines habitudes de vie;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, parce que les saines habitudes de vie contribuent à la santé de chacun de nous, il est de notre engagement de les faciliter et de les promouvoir. Concrètement, nous nous engageons au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes en :

- Favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et de saine alimentation;

- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques ou des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;
- Favorisant le renforcement du partenariat sur le territoire pour le projet Val en forme en participant et en facilitant le développement des actions dans les milieux.

2014-04-091

### **8.9. Ministère des Transports du Québec — Demande d'installation d'une pancarte au Lac Brompton**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a une pancarte avec le logo de la municipalité, installée sur la route 222, qui a été abîmée par le poids de la neige;

CONSIDÉRANT QU' après vérification auprès des différents intervenants, il a été établi qu'aucune permission de voirie n'a été accordée pour l'installation de cette pancarte;

CONSIDÉRANT QU' avant d'effectuer des travaux ou d'installer des équipements dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec, une municipalité doit d'abord obtenir une permission de voirie au centre de services de sa région;

CONSIDÉRANT QUE la pancarte doit être remplacée, et qu'il y a lieu de demander les autorisations nécessaires au Ministère des Transports du Québec;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec les autorisations nécessaires au remplacement de la pancarte.

2014-04-092

### **8.10. Demande d'appui – Projet Foul'Art — Atelier de théâtre**

CONSIDÉRANT QUE l'atelier de théâtre Foul'Art, prévoit présenter un demande de subvention au fonds d'initiative culturelle (FIC) du CLD du Val Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier de théâtre Foul'Art demande l'appui moral de la municipalité, la publication de leur affiche gratuitement dans le RacinOscope ainsi que le prêt de la salle communautaire pour les ateliers et les spectacles;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine appuie le projet de l'atelier de théâtre Foul'Art, en favorisant gratuitement la tenue des ateliers au centre communautaire et en demandant au comité du RacinOscope de publier l'affiche gratuitement dans le journal;

Le conseiller M. Adrien Steudler, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

2014-04-093

### **8.11. Borne sèche secteur RAC-1 – Régie des incendies ou schéma de couverture de risque**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des incendies a donné son accord de principe à la municipalité en ce qui concerne l'utilisation du barrage sur la route 222 situé au Lac

Brompton comme source d'approvisionnement en eau lors d'intervention en incendie, secteur RAC-1, plutôt que l'installation d'une borne sèche telle qu'exigée au Schéma de couverture de risques.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au Ministère de la Sécurité publique de modifier le Schéma de couverture de risques de la municipalité, et ce, dans le but de demeurer conforme.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au Ministère de la Sécurité publique de modifier le Schéma de couverture de risques afin de refléter l'utilisation du barrage sur la route 222 situé au Lac Brompton, secteur RAC-1, comme source d'approvisionnement en eau lors d'intervention en incendie plutôt que l'installation d'une borne sèche.

2014-04-094

### **8.12. Cahier habitation et rénovation printemps 2014 – Pensée de Bagot**

CONSIDÉRANT QUE la Pensée de Bagot publie un cahier spécial sur l'habitation et la rénovation pour le printemps 2014;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, la municipalité de Racine a été sollicitée pour faire paraître une annonce publicitaire;

CONSIDÉRANT QUE cette publication permettra à la municipalité de faire la promotion de ces nouveaux programmes d'incitatif à l'établissement;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser une publicité en noir et blanc de 1/2 de page au coût de quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$) plus les taxes applicables.

2014-04-095

### **8.13. Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;

- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Racine proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Racine et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

2014-04-096

#### **8.14. Adoption du rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;**

CONSIDÉRANT la vérification comptable par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport financier de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt pour l'année 2013.

2014-04-097

#### **8.15. Mise à jour du site web**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite augmenter les services aux citoyens, sur recommandation du dépôt du plan de diversification économique 2013-2016, par de nouvelles sections à créer sur le site web;

CONSIDÉRANT QUE que la nouvelle plateforme web devra s'adapter aux nouvelles technologies (Iphone, tablette, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le web est une porte d'entrée non négligeable que nous devons exploiter à son maximum, car il procurera une visibilité de l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission d'ÉVOÉ!, une entreprise Racinoise, pour la mise à jour du site web en y intégrant les nouvelles technologies;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil mandate la firme ÉVOÉ! pour la mise à jour du site web pour la somme de cinq mille neuf cent vingt dollars (5 920 \$) plus les taxes applicables;

Qu'un nouveau service d'alerte texto soit créé au montant de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295 \$) plus les taxes applicables, pour un an.

2014-04-098

#### **8.16. Autorisation signature – renouvellement de l'entente à l'alimentation en eau potable;**

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise M. le maire François Boissonneault et Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière Mélisa Camiré à signer le renouvellement de l'entente à l'alimentation en eau potable.

2014-04-099

#### **8.17. Intention d'acquisition lot J.-A. Bombardier – MDDEFP**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de

l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) possède différents lots aux abords du chemin J.-A. Bombardier;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEFP mandate le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour faire l'analyse de la valeur des lots;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'intention de faire des démarches auprès du MDDEFP afin d'acquérir lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaiterait faire l'acquisition d'une bande de terrain de cinquante (50) mètres sur environ 3,5 km;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rendre disponible cette bande afin de favoriser le regroupement de maisons pour un système alternatif de traitement des égouts;

CONSIDÉRANT QUE cette bande pourrait être revendue aux propriétaires riverains afin que ceux-ci puissent y faire des travaux d'installations septiques;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité confirme au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ses intentions d'acquisition des parties de lots longeant le chemin J.-A. Bombardier d'une largeur de 50 mètres sur environ 3,5 km sur les lots suivants :

Lots	Matricule
3 686 984	0839 89 7395
3 686 985	0839 89 7395
3 933 206	0839 89 7395
3 233 207	0839 89 7395
3 695 326	0833 89 2305
3 695 325	0833 89 2305

2014-04-100

### 8.18. Nominations au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé de six (6) membres : soit deux (2) membres choisis parmi les membres du conseil et quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE trois postes sont disponibles parmi les résidents de la municipalité, à la suite des démissions de Messieurs Laurent Perreault et Laurent Frey et de Mme Isabelle Caron;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater de nouveaux membres aux sièges no 1, no 2 et no 4 pour la période jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de pourvoir le poste de président;

CONSIDÉRANT le Règlement 243-03-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer Mme Ilona Kocsis Kohnen, membre du comité consultatif d'urbanisme

au siège no 1 pour la période jusqu'au 31 décembre 2015.

De nommer M. Guy Bossé, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 2 pour la période jusqu'au 31 décembre 2015.

De nommer M. Nicolas Turcotte, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 4 pour la période jusqu'au 31 décembre 2014.

De nommer M. Réjean Boutin à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

2014-04-101

**8.19. Demande d'inclusion à la CPTAQ relativement au lot 2 676 344 et partie de lots 2 676 175, 2 675 635 et 2 675 638;**

CONSIDÉRANT QU' entre 1994 et 1995 un parc industriel est créé à l'ouest du village de Racine;

CONSIDÉRANT QUE le site n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU' en 2014 le parc dispose de plusieurs bâtiments vacants qui sont actuellement en vente et peu d'entreprises y réalisent des opérations;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout représente une somme très onéreuse pour une municipalité comme Racine;

CONSIDÉRANT QUE la préoccupation première de la municipalité est de pouvoir offrir des terrains de choix aux entreprises désireuses de s'établir à Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut procéder au développement d'un nouveau secteur industriel libre des contraintes du parc industriel actuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit qu'un secteur, situé à l'ouest du village, de part et d'autre de la rue Israël-Hébert, pourrait attirer davantage les industries;

CONSIDÉRANT QUE le secteur choisi est en affectation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut procéder à l'échange des lots zonés agricoles (nouveau parc) par des lots zonés industriels (parc actuel) afin de favoriser le maintien et le développement des activités agricoles dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'exclusion est présentée avec la présente demande d'inclusion;

CONSIDÉRANT QU' une partie (12,1 hectares) du parc industriel existant sera retournée en agriculture, soit :

Zones	Lots ciblés par l'échange
Lots agricoles à zoner INDUSTRIELS (partie de la demande d'exclusion)	5 242 682 (partie) (ancien lot 3 811 429) 3 811 430 (partie)
<b>Lots industriels à zoner AGRICOLES</b>	<b>2 676 175 (partie) 2 676 344</b>

(demande d'inclusion)	2 675 635 (partie)
	2 675 638 (partie)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la MRC une modification au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole de la MRC est en accord avec la demande d'inclusion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à modifier, le cas échéant, son règlement de zonage afin d'y prévoir la modification de la zone agricole à cet endroit;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine appuie et recommande à la CPTAQ l'inclusion de la zone agricole une partie de lots 2 676 175, 2 675 635 et 2 675 638 et du lot 2 676 344;

QUE la municipalité demande l'appui de la MRC du Val-Saint-François dans sa demande d'inclusion auprès de la CPTAQ.

2014-04-102

**8.20. Demande d'exclusion à la CPTAQ relativement aux lots 4 184 675 et 3 811 428 et partie de lots 5 242 682, 3 811 430 et 4 184 674;**

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995, Racine possède un parc industriel (affectation industriel) sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le secteur n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le parc industriel actuel ne semble pas répondre aux besoins des entreprises puisque le taux d'occupation est très limité;

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité, l'implantation des réseaux n'est pas accessible car la configuration du terrain en raison de son dénivelé nécessite des investissements trop importants;

CONSIDÉRANT QUE la préoccupation première de la municipalité est de pouvoir offrir des terrains de choix aux entreprises désireuses de s'établir à Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire favoriser le secteur du village de la rue Israël-Hébert pour un futur développement industriel puisqu'on y retrouve l'usine d'épuration des eaux usées de la municipalité, un abattoir et l'existence des réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU' un changement de l'affectation agricole pour une affectation industrielle le long de la rue Israël-Hébert sera nécessaire pour permettre l'implantation du nouveau parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ciblé est en affectation agricole, mais il présente des limitations sérieuses pour les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des emplacements visés par le nouveau parc est d'approximativement 72 641,2 m<sup>2</sup>.

De manière spécifique :

- 1— Partie du lot 5 242 682 (ancien lot 3 811 429) = 28 055,4 m<sup>2</sup>.
- 2— Partie du lot 3 811 430 = 18 979,3 m<sup>2</sup>.
- 3— Lot 4 184 675 (usine d'épuration) = 15 078,3 m<sup>2</sup>.
- 4— Lot 3 811 428 (abattoir) = 5 256,8 m<sup>2</sup>.
- 5— Partie du lot 4 184 674 (rue Israël-Hébert) = 5 271,4 m<sup>2</sup>.

- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'assimiler la présente demande à une demande d'exclusion conformément à la Loi;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande d'exclusion répond à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité de Racine;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire favoriser le maintien et le développement des activités agricoles dans leur territoire une demande d'inclusion est présentée, avec la présente demande d'exclusion dans le but de procéder à l'échange des lots zonés agricoles (parc industriel futur = demande d'exclusion) par des lots zonés industriels (parc industriel actuel = demande d'inclusion);
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la MRC une modification au schéma d'aménagement;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole de la MRC est en accord avec la demande d'exclusion;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à modifier, le cas échéant, son règlement de zonage afin d'y prévoir le déplacement (modification) de la zone industrielle à cet endroit;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine appuie et recommande à la CPTAQ l'exclusion de la zone agricole une partie de lots 5 242 682, 3 811 430 et 4 184 674 et les lots 4 184 675, 3 811 428;

Que la municipalité demande l'appui de la MRC du Val-Saint-François dans sa demande d'exclusion auprès de la CPTAQ.

2014-04-103

### **8.21. Prolongation du délai pour l'enlèvement des abris d'auto**

- CONSIDÉRANT les conditions climatiques actuelles, plusieurs abris d'auto sont coincés sous l'épaisse couche de glace et de neige;
- CONSIDÉRANT QUE pour cette raison, la municipalité veut modifier exceptionnellement sa réglementation pour l'enlèvement des abris d'auto.

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité prolonge exceptionnellement le délai pour l'enlèvement des abris d'auto jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2014 au lieu du 15 avril.



**9. QUESTIONS DIVERSES :**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

La période de questions débute à 19 h 48 et se termine à 19 h 58.

Les sujets de 7.3, 8.12, 8.16, 8.17 et les lumières de rues aux intersections au village ont été discutés.

2014-04-104

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Michel Brien propose la levée de la séance à 19 h 59.

---

M. François Boissonneault  
Maire

---

Mme Mélisa Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière